

TABLE RÉCAPITULATIVE de la séance du 02 septembre 2024 par date

DATE	NUMERO	OBJET	PAGE	A/R
02/09/2024	DE_2024_037	DM1_2024 SEA		A
02/09/2024	DE_2024_038	DM1_2024 SEA		A
02/09/2024	DE_2024_039	Demande de subventions pour travaux de voirie		A
02/09/2024	DE_2024_040	Délibération portant modification de la délibération n° DE_2024_005 en date du 15/02/2024 (identification des zones d'accélération pour implantation terrestre de production s'énergie renouvelable)		A
02/09/2024	DE_2024_041	Approbation du PV su conseil municipal en date du 29/05/2024		A



The image shows a circular official stamp in blue ink. The text around the perimeter of the stamp reads "RIUTORD - Ardeche" at the top and "Mairie" at the bottom. In the center of the stamp, there is a signature in blue ink that appears to be "B. Gaudin".

République française

Département de l'Ardèche

COMMUNE D'USCLADES ET RIEUTORD

Séance du 02 septembre 2024

Membres en exercice :

11

Date de la convocation: 22/08/2024

L'an deux mille vingt-quatre et le deux septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Sébastien BOURDELY

Présents : 10

Votants: 10

Pour: 10

Contre: 0

Refus de vote

0

Abstentions: 0

Présents : Sébastien BOURDELY, Joseph ARZALIER, Nathalie BREYSSE-BRUN, Jean CHALLEAT, Jean-Louis GUILLERMIN, Bernard HILAIRE, Denis JOURDAN, Solène MOUNIER, Louis OLLIER, Jean-Marie ROUX

Représentés:

Excusés:

Absents: Jean-Paul MEJEAN

Secrétaire de séance: Joseph ARZALIER

Objet: DM1_2024 SEA - DE_2024_038

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2024, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	97.00	
6071	Compteurs	-97.00	
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an ci-dessus indiqués.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

A Usclades et Rieutord, le 02/09/2024

Le Maire : Sébastien BOURDELY



Le secrétaire de séance : M. ARZALIER Joseph



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le ___ / ___ / 20___ et publié ou notifié le ___ / ___ / 20___
--

République française

Département de l'Ardèche

COMMUNE D'USCLADES ET RIEUTORD

Séance du 02 septembre 2024

Membres en exercice :
11

Date de la convocation: 22/08/2024

L'an deux mille vingt-quatre et le deux septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Sébastien BOURDELY

Présents : 10

Présents : Sébastien BOURDELY, Joseph ARZALIER, Nathalie BREYSSE-BRUN, Jean CHALLEAT, Jean-Louis GUILLERMIN, Bernard HILAIRE, Denis JOURDAN, Solène MOUNIER, Louis OLLIER, Jean-Marie ROUX

Votants: 10

Pour: 10

Contre: 0

Représentés:

Refus de vote
0

Excusés:

Absents: Jean-Paul MEJEAN

Abstentions: 0

Secrétaire de séance: Joseph ARZALIER

Objet: DM2_2024 SEA - DE_2024_038

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2024, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	97.00	
6071	Compteurs	-97.00	
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an ci-dessus indiqués.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

A Usclades et Rieutord, le 02/09/2024

Le Maire : Sébastien BOURDELY



Le secrétaire de séance : M. ARZALIER Joseph



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le ___ / ___ / 20___ et publié ou notifié le ___ / ___ / 20___
--

République française

Département de l'Ardèche

COMMUNE D'USCLADES ET RIEUTORD

Séance du 02 septembre 2024

Membres en exercice : 11	Date de la convocation: 22/08/2024 <i>L'an deux mille vingt-quatre et le deux septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Sébastien BOURDELY</i>
Présents : 10	Présents : Sébastien BOURDELY, Joseph ARZALIER, Nathalie BREYSSE-BRUN, Jean CHALLEAT, Jean-Louis GUILLERMIN, Bernard HILAIRE, Denis JOURDAN, Solène MOUNIER, Louis OLLIER, Jean-Marie ROUX
Votants: 10	
Pour: 10	
Contre: 0	Représentés:
Refus de vote 0	Excusés:
Abstentions: 0	Absents: Jean-Paul MEJEAN
	Secrétaire de séance: Joseph ARZALIER

Objet: Demande de subventions pour travaux de voirie - DE_2024_039

Monsieur le Maire rappelle que les travaux de voirie de la commune sont régis par le groupement de travaux de la MONTAGNE NORD depuis la délibération du 01/03/2024 du conseil municipal.

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du 15/02/2024 le conseil municipal a délibéré afin que ce soit l'entreprise SATP qui réalise les travaux et que Monsieur le Maire soit autorisé à signer la proposition de prix ainsi, que toutes les pièces afférentes au marché.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le dossier de travaux sur la voirie de la commune ainsi que le montant des dépenses relatives à ce dossier.

Il précise que la subvention pour ces dits travaux s'élève à de 40% du montant hors taxes des travaux. Il propose à l'assemblée de solliciter le soutien du département.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Approuve** les dépenses consécutives aux travaux de voirie pour un montant total de **37 981.25 euros HT**
- **Sollicite** le soutien du département pour les travaux des voiries communales
- **Donne** tous pouvoirs au Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires concernant cette délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an ci-dessus indiqués.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

A Usclades et Rieutord, le 02/09/2024

Le Maire : Sébastien BOURDELY



Le secrétaire de séance : M. ARZALIER Joseph



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le ___ / ___ / 20___ et publié ou notifié le ___ / ___ / 20___
--

République française

Département de l'Ardèche

COMMUNE D'USCLADES ET RIEUTORD

Séance du 02 septembre 2024

Membres en exercice :
11

Date de la convocation: 22/08/2024

L'an deux mille vingt-quatre et le deux septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Sébastien BOURDELY

Présents : 10

Présents : Sébastien BOURDELY, Joseph ARZALIER, Nathalie BREYSSE-BRUN, Jean CHALLEAT, Jean-Louis GUILLERMIN, Bernard HILAIRE, Denis JOURDAN, Solène MOUNIER, Louis OLLIER, Jean-Marie ROUX

Votants: 10

Pour: 10

Contre: 0

Représentés:

Refus de vote
0

Excusés:

Absents: Jean-Paul MEJEAN

Abstentions: 0

Secrétaire de séance: Joseph ARZALIER

Objet: Délibération portant modification de la délibération n° DE_2024_005 en date du 15/02/2024 (identification des zones d'accélération pour implantation terrestre de production s'énergie renouvelable) - DE_2024_040

Monsieur le Maire présente au conseil un courrier provenant de la Direction Départementale des Territoire de l'Ardèche concernant la Zone Accélération d'Energie renouvelable et proposant de modifier le tracé définit sur le portail cartographique planification.climat-energie.gouv.fr.

Vu la délibération n° DE_2024_005 en date du 15 février 2024 relative à la mise en œuvre de l'identification des zones d'accélération pour l'implantation d'installation terrestre de production d'énergies renouvelables et qui définit la parcelle « ancienne carrière » soit la parcelle B372 (superficie 21208m²) en Zone d'Accélération des Energies Renouvelables

Vu l'avis favorable du PNR en date du 22/07/2024 à la définition de la zone d'accélération n°888214 « ancienne carrière » sous réserve de la réalisation d'études environnementales et paysagère précise concluant à l'absence d'enjeux et de respecter le périmètre de la carrière autorisé par le dernier arrêté préfectoral en vigueur

Vu le nouveau tracé de la zone ZAEnR sur l'«ancienne carrière» proposé par Direction Départementale des Territoire de l'Ardèche

Le conseil municipal **décide**

-D'approuver le nouveau tracé présenté par la Direction Départementale des Territoire de l'Ardèche pour la Zone Accélération d'Energie renouvelable n°888214 nommée « ancienne carrière »

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an ci-dessus indiqués.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

A Usclades et Rieutord, le 02/09/2024

Le Maire : Sébastien BOURDELY



Le secrétaire de séance : M. ARZALIER Joseph



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le ___ / ___ / 20___ et publié ou notifié le ___ / ___ / 20___
--

République française

Département de l'Ardèche

COMMUNE D'USCLADES ET RIEUTORD

Séance du 02 septembre 2024

Membres en exercice :

11

Date de la convocation: 22/08/2024

L'an deux mille vingt-quatre et le deux septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Sébastien BOURDELY

Présents : 10

Votants: 10

Pour: 10

Contre: 0

Refus de vote

0

Abstentions: 0

Présents : Sébastien BOURDELY, Joseph ARZALIER, Nathalie BREYSSE-BRUN, Jean CHALLEAT, Jean-Louis GUILLERMIN, Bernard HILAIRE, Denis JOURDAN, Solène MOUNIER, Louis OLLIER, Jean-Marie ROUX

Représentés:

Excusés:

Absents: Jean-Paul MEJEAN

Secrétaire de séance: Joseph ARZALIER

Objet: Approbation du PV su conseil municipal en date du 29/05/2024 - DE_2024_041

M. le Maire propose l'approbation du Procès-Verbal de la séance du 29/05/2024 dont chaque conseiller a été destinataire

Après avoir lu le procès-verbal du 29/05/2024 le conseil municipal **DECIDE**

-D'APPROUVER le procès-verbal de la séance du 29/05/2024

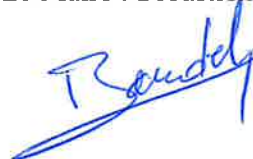
Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an ci-dessus indiqués.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

A Usclades et Rieutord, le 02/09/2024

Le Maire : Sébastien BOURDELY



Le secrétaire de séance : M. ARZALIER Joseph

